

# La Roumanie

Les Cahiers du CIJ

Secteur **F**

Europe/International

F.3. Pays européens

21. La Roumanie

**Mots clefs pour cette fiche:** Balkans, Bucarest, Carpathes, Ceausescu, Danube, Leu, Mer Noire, Moldavie, Roumanie, Timisoara, Transylvanie

**Capitale:** Bucarest  
**Superficie:** 238 390 km<sup>2</sup>  
**Population:** 22 387 000 habitants  
**Monnaie:** leu (pluriel : lei ; sigle : Lei)  
**Langue:** roumain  
**Régime:** démocratie parlementaire  
**Religion:** orthodoxe  
**Fuseaux horaire:** GMT +2  
**Code téléphone:** 00 40  
**Domaine Internet:** .ro



## Géographie

La Roumanie est située au Sud-Est de l'Europe Centrale, au carrefour des routes de l'Europe Orientale, de l'Europe Centrale et de l'Europe Méridionale et elle a une superficie de 238 390 km<sup>2</sup>.

Le territoire roumain est formé du plateau de Transylvanie (500-700 m d'altitude au centre et nord-ouest du pays) entouré par l'arc des Carpates, des collines de Moldavie (nord-est),

de la plaine côtière de la Dobruja (sud-est) et de la plaine de la Valachie (sud).

La jonction du Danube, qui forme la frontière méridionale du pays (sur 1 075 km) et de la mer Noire forme un vaste delta (4 340 km<sup>2</sup>).

La Roumanie est environnée de la Bulgarie au sud, la Serbie-Monténégro à l'ouest, la Hongrie au nord ouest, l'Ukraine au Nord et à l'est et la Moldavie à l'est.

## Nature

Réparti de manière équilibrée entre montagnes (31 %), collines et plateaux (36 %) et plaines (33 %), le relief de la Roumanie présente des paysages variés et verdoyants : forêts de conifères, végétation de plaines et de deltas. Le pays est organisé en amphithéâtre autour de la chaîne des Carpathes :

Les Carpathes ensèrent la Transylvanie, région de collines et de plateaux  
 Les Carpathes orientales, au nord et à l'est, séparent la Transylvanie des Maramures et de la Moldavie ; la plaine et le bas plateau moldaves, drainés par le Siret, sont limités par le Prut ;

Les Alpes de Transylvanie ou Carpathes méridionales (où se situe le Mont Moldovean, point culminant du pays avec 2 543 mètres, dans le Fagaras) se trouvent au sud de la Plaine Valaque ; la plaine méridionale, de l'Olténie au Baragan (Valachie), s'incline en pente douce jusqu'au lit majeur du Danube ;

À l'ouest, les montagnes Apuseni (ou Carpathes de l'Ouest) marquent la frontière avec la plaine de Crisana et de Tisza (Banat) ; la plaine du Banat

est l'amorce de la grande plaine d'Europe centrale, dominante en Hongrie. Au sud-ouest, l'extension vers les Balkans est traversée par le Danube au défilé des Portes de Fer, partagé avec la Serbie ;

Au sud-est, bordant la Mer Noire, un plateau, qui continue jusqu'en Bulgarie, forme la Dobroudja, qui se caractérise par des côtes basses et sableuses.

Jouissant d'un grand potentiel hydro-énergétique, la Roumanie compte :

- le tiers des sources d'eaux minérales et thermales de toute l'Europe ;
- 115 000 kilomètres de cours d'eau permanents, les rivières prenant en grande majorité leurs sources dans les Carpathes
- plus de 3500 lacs
- le Danube, qui amasse les eaux de 93 % du total des cours d'eau et parcourt le sud du pays sur une distance de 1 075 kilomètres, avant de se jeter dans la Mer Noire par trois bras : Chilia, Sulina et Sfântu Gheorghe.

## | Climat

La Roumanie jouit d'un climat continental tempéré. L'hiver y est long, sec et rude avec fréquemment de la neige et du brouillard. Les étés sont ensoleillés, humides (orages et éclairs) et chauds. Les inter-saisons sont courtes, notamment le printemps. Les Carpathes créant un obstacle à la circulation des masses d'air, ce climat continental est plus accentué à l'est, avec de longues chaleurs pendant les étés et un froid hivernal marqué. De légères influences océaniques sont ressenties à l'ouest du pays et des influences méditerranéennes, au sud-ouest.

Les isothermes de janvier sont compris entre - 5°C et 0°C, avec des minima allant jusqu'à - 30°C.

TEMPÉRATURES MOYENNES	ÉTÉ	HIVER
Bucarest	23.9	1.0
Mer Noire	22.9	3.9
Delta du Danube	23.0	3.2
Cluj-Napoca	18.7	-1.9
Predeal	14.7	-3.7
Timisoara	21.7	1.4

Les isothermes de juillet s'inscrivent entre 20°C et 25°C, avec des pointes à 44°C.

## | Langue

Le roumain, la langue qui est restée la plus proche du latin, plus de 75 % des mots sont hérités du latin. Elle est marquée par un substrat thrace antérieur à la conquête romaine, le reste des mots venant du slavon, du turc et du grec.

La grande majorité de la population (85 %) parle le Roumain, qui est la langue officielle. Les autres langues sont celles des minorités composant la population : le hongrois, le Rom, l'allemand, le turc et le yiddish

Les principales langues étrangères utilisées en Roumanie sont, dans l'ordre, l'anglais, le français et l'allemand. Entre le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et les années 60 du XX<sup>ème</sup> siècle, le français était la principale langue parlée par les Roumains, suivie de l'allemand.

## | Système politique

Le système politique roumain se rapproche davantage d'un système parlementaire que d'un système semi-présidentiel, du fait des attributs limités de la fonction présidentielle. Le Chef de l'État est élu au suffrage universel pour une durée de quatre ans. Il nomme le Premier Ministre. Le Parlement est composé de deux assemblées :

- La Chambre des députés, qui comporte trois cent quarante-six membres élus pour quatre ans dont trois cent vingt-sept membres à la représentation proportionnelle et dix-neuf membres représentant les minorités ethniques ;
- Le Sénat et ses cent quarante-trois membres, élus pour quatre ans à la représentation proportionnelle.

## | Population

La population est multiethnique, même si les Roumains d'origine représentent 80 % des habitants

Les principales minorités nationales de la Roumanie sont d'abord les Tsiganes. De tous les groupes minoritaires, c'est la population la plus difficile à évaluer : lors du recensement de

## QUELQUES MOTS DE VOCABULAIRE ROUMAIN

<b>Bonjour</b>	Bună ziua
<b>Bonjour (le matin)</b>	Bună dimineato
<b>Oui</b>	Da
<b>Bonsoir</b>	Bună seară
<b>Non</b>	Nu
<b>Bonne nuit</b>	Noapte bună
<b>Merci</b>	Mulumesc
<b>Comment vous appelez-vous ?</b>	Cum va numiti ?
<b>Au revoir</b>	La revedere
<b>Je m'appelle...</b>	Ma numesc...
<b>S'il vous plaît</b>	Poftim ou varog
<b>Comment allez-vous ?</b>	Ce mai faceti ?
<b>Monsieur</b>	Domnul
<b>C'est possible</b>	E posibil
<b>Madame</b>	Doamna
<b>Maintenant</b>	Acum
<b>A votre Santé !</b>	Noroc !
<b>Bon voyage</b>	Drum bun
<b>Combien ça coûte ?</b>	Cât costa ?

1992, seulement 1,8 % de la population s'est déclarée tsigane, soit 409 723 personnes, alors que les sociologues roumains estiment la population à un million et les associations tsiganes élèvent leur nombre à 2,5 millions, soit 10 % de la population totale. Nous avons choisi le nombre de deux millions, qui semble correspondre à la réalité. Ces divergences d'estimations proviennent du fait que de nombreux Tsiganes se seraient, lors du recensement, déclarés roumains, hongrois ou turcs et que plusieurs d'entre eux ne possèderaient aucun papier d'identité.

## | Religions

En Valachie et en Moldavie, les Roumains de religion orthodoxe représentent la quasi-totalité de la population. Par ailleurs la Transylvanie, rattachée à la Roumanie en 1918, est la plus diversifiée : les roumanophones, largement majoritaires, y sont orthodoxes mais aussi uniates (les catholiques de rite grec avaient été réunis par la force aux orthodoxes par le régime communiste ; aujourd'hui, ils cherchent à récupérer leurs églises, ce qui crée des tensions avec les

<b>Roumains</b>	20 350 980
<b>Tsiganes</b>	2 000 000
<b>Hongrois</b>	1 620 199
<b>Ukrainiens</b>	66 833
<b>Allemands</b>	60 100
<b>Russes</b>	38 688
<b>Turcs</b>	29 533
<b>Serbes</b>	29 080
<b>Tatars</b>	24 649
<b>Slovaques</b>	20 672
<b>Bulgares</b>	9 935
<b>Juifs</b>	9 107
<b>Tchèques</b>	5 800
<b>Croates</b>	4 180
<b>Polonais</b>	4 247
<b>Grecs</b>	3 897
<b>Arméniens</b>	2 023
<b>Autres nationalités</b>	8 420
<b>Origine non déclarée</b>	1 047

orthodoxes); les magyars (hongrois) sont de religions catholique, calviniste ou luthérienne, alors que les germanophones, saxons et souabes, sont respectivement luthériens et catholiques.

## Capitale

La capitale de la Roumanie, centre culturel et économique de tout le pays, a été créée il y a cinq cents ans. Dans les années '30, Bucarest a été surnommé «Le Petit Paris» à cause de ses longs boulevards jalonnés d'arbres. Il y a même un Arc de Triomphe, sur l'impressionnante Chaussée de Kisseleff qui est plus longue que les Champs-Élysées. Malgré le plan extensif de reconstruction des années '80, la capitale reste une ville de parcs, agréable, verte, avec des cafés et des bistrotts ouverts dans les rues pendant tout l'été et avec des petits bateaux de plaisance sur les rivières qui la traversent.

Il est facile de trouver son chemin à Bucarest. Le réseau du métro couvre toute la surface de la ville. Les principaux boulevards traversent la ville du nord au sud, de l'Arc de Triomphe jusqu'au Centre Civique, et sont croisés par d'autres boulevards qui s'étendent sur l'axe est-ouest. Il est étonnant de découvrir le mélange de styles d'architecture à Bucarest. Entre autres, il faut mentionner Curtea Veche, les ruines du palais du XV<sup>ème</sup> siècle, construit par Vlad l'Em-

paleur - celui qui a été le fondateur de la ville et, en même temps, la source d'inspiration pour le personnage de légende, Dracula -, les églises orthodoxes, les manoirs en style Second Empire, l'architecture staliniste maladroite de la période communiste et le Palais du Parlement, une construction énorme avec six mille pièces. Elle occupe la deuxième place dans le monde, après le Pentagone.

Il faut visiter Bucarest pour ses musées, surtout le Musée du Village en plein air. Ici vous trouverez de merveilleux exemples de l'architecture et de l'art populaire de toutes les régions de Roumanie, y compris les fameuses petites églises en bois de Maramures.

Les objets spécifiques pour cette région sont la poterie, le verre, les tissus et les sculptures en bois. Une autre expérience mémorable serait de visiter le marché aux puces le dimanche matin, sur le bord de la rivière Dambovita.

## Monnaie

Depuis juillet 2005, l'unité monétaire roumaine, le *Leu*, s'est allégé de quatre zéros pour devenir le Nouveau Leu, en vue de l'adhésion du pays à l'Europe. On trouve des pièces de 1, 5, 10 et 50 bani, et des billets de 1,5, 10, 50, 100 et 500 Lei. Le Leu, après une sérieuse dégringolade (il a perdu la moitié de sa valeur entre 1989 et 1990), connaît aujourd'hui une situation un peu plus stable. 1 € vaut 3,40 Nouveaux Lei.

À l'aéroport : les taux sont très défavorables. Certains bureaux de change sont situés dans les grands hôtels et quelquefois ouverts 24h/24, mais les commissions sont parfois importantes : il faut comparer avec la banque la plus proche.

Dans la rue, à l'abord des hôtels, on propose souvent de changer au noir : cela n'a aucun intérêt puisque le

cours est quasiment le même qu'à la banque. De plus, c'est interdit.

## Plats roumains typiques

- Les **ciorba**, soupes préparées à partir de son fermenté, de bacon, de pommes de terre et de boeuf ou de poulet;
- La **mamaliga**, sorte de polenta italienne (bouillie) à base de farine de maïs, mangée essentiellement à la campagne avec un fromage blanc de lait de vache ou de brebis ou un autre accompagnement. Les familles entreposent du maïs pour l'année et en moulent à l'occasion pour préparer de la mamaliga.
- Le **sarmalé**, plat épicé de feuilles de vigne, de betterave, ou de chou, farcies de riz, de viande, de champignons, d'herbes et de légumes;
- Les **mititei**, petites saucisses grillées aromatisées aux herbes;
- Le **saramura**, plat de poisson préparé dans le delta du Danube;
- Le **cotlet**, plat de porc servi avec des pommes de terre;
- Le **slalina**, un type de bacon;
- La **salade de macédoine**, sans verdure;
- Les **rouleaux de chou farcis** de Transylvanie, mélange épicé de riz non cuit, de boeuf haché, de porc et d'oeufs, de chou, de jus de choucroute, de crème et de sauce tomate;
- La **zacusca**, assortiments de légumes servis en apéritifs, sorte de purée de poivrons doux, de tomates, d'oignons et de champignons hachés menus et conservés dans l'huile, le vinaigre ou la saumure;
- Le **cozonac**, servi les jours de fête et qui est un gâteau brioche aux raisins de Corinthe, aux loukoums, aux noix ou au pavot.

## FÊTES

- **1<sup>er</sup> et 2 janvier**
- **Pâques (deux jours)**: toutefois, la Pâque orthodoxe ne correspond pas aux Pâques catholiques
- **1<sup>er</sup> Mai**
- **1<sup>er</sup> décembre**: fête nationale (célébration de l'Union de toutes les provinces roumaines en 1918)
- **25 et 26 décembre**



## DECLIC

### UN PEU D'HISTOIRE...

**1<sup>er</sup> siècle avant J.-C.** : le roi Bourébista unifie les tribus vivant sur le territoire carpato-danubien-pontique et fonde le Royaume de Dacie. Au 1<sup>er</sup> siècle après J.C., l'empereur Trajan conquiert la Dacie et en fait une province romaine.

**1386-1455** : malgré la résistance des princes de Valachie et de Moldavie, les régions de Roumanie passent sous domination ottomane. Après deux siècles de guerre contre l'Empire, les trois provinces roumaines (Transylvanie, Moldavie et Valachie) acquièrent une importante autonomie au XVI<sup>ème</sup> siècle. La première tentative d'unification des voïvodats roumains se solde par un échec.

**1699** : L'Eglise orthodoxe de Transylvanie demande son rattachement à Rome et devient l'Eglise gréco-catholique de Roumanie alors que les autres régions restent majoritairement orthodoxes.

**1812-1878** : à la suite de la guerre russo-turque, la Bessarabie (moitié est de la Moldavie) passe sous domination du Tsar (jusqu'à la Première guerre mondiale). A l'issue de la guerre de Crimée, le traité de Paris (1856) place l'autonomie des principautés de Moldavie et de Valachie sous la garantie des puissances européennes et en particulier de la France. A l'issue d'une nouvelle tentative d'unification de la Moldavie et de la Valachie, la Roumanie est internationalement reconnue au Congrès de Berlin en 1878.

**1914** : les Roumains choisissent la neutralité, avant de s'engager en 1916 aux côtés des Alliés, avec l'espoir de récupérer la Transylvanie.

**1918** : la victoire des alliés marque la naissance de la « grande Roumanie » : l'Etat roumain unitaire est proclamé le 1<sup>er</sup> décembre 1918 (jour national de la Roumanie). Le Traité de Saint-Germain-en-Laye (1919) entérine la réunion de la Bucovine, la Transylvanie et la Bessarabie.

**1940-1945** : après l'abdication du roi Carol 1<sup>er</sup> en faveur de son fils Michel 1<sup>er</sup>, le pouvoir est aux mains du général Ion Antonescu qui instaure un régime nationaliste d'extrême droite, soutient l'Allemagne hitlérienne et déclare la guerre à la Russie soviétique. A la fin de la guerre, les troupes russes entrent en Roumanie, et, dans un climat d'intimidation, les communistes emportent 71 % des voix aux élections, entraînant la proclamation de la république populaire. Le roi Michel est contraint à l'abdication en 1947, les partis politiques sont supprimés et leurs membres persécutés et incarcérés.

**Les années 1950** : sous l'autorité de Gheorghe Gheorghiu Dej, sont synonymes de collectivisation de l'agriculture, de nationalisation des entreprises et des banques et d'industrialisation forcée. Dix ans plus tard, le remboursement de la dette rend le pays exsangue.

**1965** : la direction du Parti puis de l'Etat est monopolisée par Nicolae Ceausescu, qui verse dans le culte de la personnalité et instaure un gouvernement de type totalitaire, s'appuyant sur la police secrète (« Securitate »).

**1989** : le soulèvement éclate à Timisoara. Malgré la proclamation de l'Etat de siège et après la mort de plus de 1000 personnes, la dictature est abolie le 22 décembre. Le Front du salut national prend le pouvoir et annonce la chute du régime communiste. En 1991 une nouvelle constitution, conforme aux idéaux démocratiques, est adoptée par référendum.

#### 1995-2007

Le 22 juin 1995, le pays a déposé sa candidature formelle à l'adhésion mais les négociations n'ont été ouvertes qu'après le Conseil européen d'Helsinki (1999). Après avoir été écartée de la première vague d'adhésion par le Conseil européen de Laeken (2001), celui tenu en 2004 a souligné les efforts et progrès d'ores et déjà réalisés par le pays. Le Traité d'adhésion a été signé à Luxembourg, le 25 avril 2005, après un avis favorable du Parlement européen donné le 13 avril.

La Commission européenne a pour sa part confirmé en octobre 2005 que la Roumanie remplissait les conditions politiques pour entrer dans l'UE. Mais des efforts restent à accomplir pour renforcer l'Etat de droit (lutte contre la corruption, système judiciaire, capacité administrative, protection des minorités). Le 16 mai 2006, lors du réexamen de la situation roumaine, la Commission se réservait encore la possibilité de demander le report de l'adhésion à 2008. Finalement, le 26 septembre 2006, la Commission a rendu un avis favorable pour l'entrée de la Roumanie dans l'UE dès 2007, une adhésion assortie de « mesures d'accompagnement ».

Le pays a donc adhéré à l'Union le 1<sup>er</sup> janvier 2007.



### Études et stages

Les Roumains sont des personnes instruites. Le taux d'alphabétisation réel ne s'élève qu'à environ 95 % (officiellement 98 %), l'analphabétisme

concerne des minorités ethniques et plus particulièrement la population Rom. La tradition roumaine en matière d'éducation remonte aux écoles confessionnelles de Transylvanie et aux académies princières de Moldavie et de Valachie du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les

premières écoles dans les monastères datent du XV<sup>ème</sup> siècle. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la culture et la science connurent un grand essor en Roumanie. Le système d'éducation moderne remonte à cette époque, mais il a été réformé par le communisme, qui a

supprimé toutes les écoles privées pour mettre en place un système d'éducation gratuite et obligatoire pour tous. L'éducation a de nouveau été réformée depuis 1990. Les Ecoles et les Universités privées sont autorisées, mais elles ne sont pas reconnues par l'Etat. Les instituts d'enseignement supérieur sont devenus plus autonomes.

Le système éducatif roumain est performant dans le domaine technique, mais insuffisant dans les autres disciplines. La Roumanie remporte régulièrement de nombreux prix en sciences, en mathématiques, en médecine, en dessin et en musique. Le pays a notamment obtenu de nombreuses médailles d'or aux dernières Olympiades Internationales d'Informatique.

L'école est gratuite et obligatoire jusqu'à l'école secondaire, ou jusqu'à ce que l'élève atteigne dix-huit ans. L'école primaire dure huit ans. Les élèves passent des examens à l'issue desquels une moitié environ d'entre eux sont admis à l'Ecole secondaire pour des études techniques, artistiques ou générales et l'autre moitié continue ses études dans des lycées de formation professionnelle qui préparent à des métiers dans des exploitations agricoles ou en usine.

### ■ ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'école primaire (*scoala primara*, classes I-IV) couvre les quatre premières années de la scolarité obligatoire (de l'âge de 6/7 à 10/11 ans). L'âge d'admission à l'école primaire est habituellement de 7 ans. À la demande des parents ou des tuteurs légaux, l'enfant peut fréquenter l'école primaire dès 6 ans, à condition qu'il ait atteint un stade de développement physique et mental approprié.

L'enseignement primaire est dispensé uniquement sous la forme de classes de jour, fonctionnant le matin. La législation prévoit qu'une classe doit compter entre 15 et 24 élèves.

Les enfants appartenant à des minorités ethniques nationales bénéficient d'un enseignement primaire dans leur langue maternelle.

Les programmes d'enseignement sont conçus pour garantir l'acquisition des connaissances et des compétences de base (lecture, écriture, calcul).

### ■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le premier cycle de l'enseignement secondaire (gimnaziu, classes V-VIII) couvre les quatre dernières années de la scolarité obligatoire (de 11 à 15 ans). Aucun examen d'entrée n'est nécessaire. Il existe un tronc commun et un programme laissé à la discrétion de l'école.

La scolarité obligatoire s'achève lorsque l'élève atteint 16 ans. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le premier cycle de l'enseignement secondaire peut être organisé sous la forme de cours du soir ou en dehors d'un établissement scolaire (jusqu'à l'âge de 18 ans).

L'année scolaire débute au 15 septembre de chaque année pour s'achever le 15 juin. Le nombre d'élèves préconisé par la réglementation est de 25 par classe. Chaque enseignant du premier cycle enseigne une seule matière ou deux matières apparentées. Un enseignant appelé tutor est responsable d'une classe en particulier.

Les programmes comportent sept domaines d'éducation : langue et communication, mathématiques et sciences, sciences humaines, arts, éducation physique et sportive, technologie, orientation.

Le premier cycle de l'enseignement secondaire s'achève avec un examen de capacité (*examen de capacitate*). L'examen comporte plusieurs compositions écrites en langue et littérature roumaines, en mathématiques, en histoire ou en géographie, ainsi qu'une épreuve orale de langue et littérature roumaines. Les élèves bénéficiant d'un enseignement dans leur propre langue maternelle minoritaire passent un examen écrit de langue et littérature correspondant à leur minorité d'appartenance. La réussite de cet examen permet d'obtenir un certificat de fin d'études (*certificat de capacitate*). Les élèves ayant échoué ont la possibilité de se présenter à nouveau lors des prochaines sessions.

Ce titre leur donne droit d'accéder au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (écoles de formation théorique, professionnelle et technique), ou d'intégrer la vie active. Les élèves ayant échoué à l'examen de fin d'études reçoivent une copie de leur livret scolaire (*foaia matricola*), qui leur permettra de s'inscrire dans des écoles d'apprentissage.

**L'enseignement secondaire de deuxième cycle** regroupe l'enseignement dans les lycées (*liceu*) et la formation professionnelle initiale (*invatamant profesional*).

Tous les élèves de l'enseignement secondaire de deuxième cycle peuvent bénéficier d'une aide médicale et psychologique gratuite.

Il est possible de mettre en place à ce niveau aussi des lycées privés, en fonction des critères définis par l'inspection scolaire régionale et par le ministère de l'Éducation et de la Recherche. Les élèves d'origine étrangère doivent acquitter des droits d'inscription annuels dans les établissements secondaires publics et privés.

L'enseignement au lycée couvre les classes IX-XII pour ce qui est des cours en journée, et les classes IX-XIII pour les cours du soir. L'enseignement est organisé en filières spécialisées, chaque filière couvrant de la neuvième à la douzième (treizième) classes. L'âge théorique d'admission au lycée est de 14(15) ans pour les cours de jour et l'âge du diplôme est de 17(18) ans.

Les élèves doivent avoir accompli leur scolarité obligatoire et obtenu leur certificat de fin d'études (*certificat de capacitate*), pour pouvoir être admis dans les lycées. Ils peuvent se présenter à l'examen d'entrée dans les deux premières années suivant la fin de leur scolarité obligatoire s'ils n'ont pas plus de 17 ans.

La plupart des lycées fonctionnent comme des institutions autonomes. Toutefois, certains sont rattachés à des écoles d'enseignement primaire et secondaire de premier cycle, d'autres sont intégrés dans des groupes scolaires. Ces derniers peuvent également inclure des lycées techniques, des écoles professionnelles et d'apprentissage et des

établissements de l'enseignement postsecondaire.

Il existe trois types de lycées différents, chacun proposant un certain nombre de spécialisations : lycées d'**enseignement général** (matières générales et spécialisées), lycées d'**enseignement technologique** (technique, agriculture, sylviculture, agropastoral, économie, gestion, sciences vétérinaires, etc.) et lycées d'**enseignement professionnel** (sports, arts visuels, musique, chorégraphie, pédagogie, arts militaires, théologie). Tous les lycées ci-dessus permettent d'accéder à l'enseignement supérieur (postsecondaire ou universitaire).

Les cours en journée sont organisés par tranche d'âge, ce qui fait qu'ils sont relativement homogènes. Par contre, il n'existe pas de limite d'âge pour les cours du soir. En moyenne, les classes comptent 25 élèves.

L'enseignement au lycée est sanctionné par un examen final national (*examen de bacalaureat*) à l'issue duquel les élèves se voient décerner un diplôme (*diploma de bacalaureat*). Une épreuve pratique (*proba practica*) peut également être passée par les élèves des lycées des filières industrielle, sylvicole, agricole, économique, informatique, métrologie, artistique et bilingue, en complément de l'examen final, pour obtenir un certificat professionnel (*atestat profesional*) leur permettant d'accéder à un métier dans leur domaine respectif.

Le diplôme (*diploma de bacalaureat*) habilite les diplômés à poser leur candidature à l'examen d'entrée dans l'enseignement supérieur. L'examen du baccalauréat a lieu tous les ans. Tout élève ayant achevé son deuxième cycle peut passer cet examen trois fois seulement. Les résultats de cet examen final sont publics. Les élèves ayant échoué peuvent recevoir un certificat de fin d'études de deuxième cycle (*certificat de absolvire*) ainsi qu'un exemplaire de leur carnet scolaire (*foaia matricola*)

## ■ ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La **formation professionnelle initiale** est organisée en cours du jour ou du soir dans des écoles profes-

sionnelles (*scoli profesionale*), d'une durée de 2 à 4 ans, et dans des écoles d'apprentissage (*scoli de ucenici*), d'une durée de 1 à 3 ans. Les élèves ayant obtenu leur certificat de fin d'études secondaires de premier cycle (*certificat de capacitate*) peuvent se porter candidat à l'examen d'entrée dans des écoles professionnelles. Cet examen consiste en des tests spécifiques, définis par chaque type d'école. Cet examen n'est pas obligatoire pour entrer dans des écoles d'apprentissage, où l'examen d'entrée consiste la plupart du temps en des tests de compétences pratiques spécifiques.

L'âge d'admission théorique est de 14(15) ans pour la formation professionnelle initiale en cours du jour, l'âge de sortie étant de 16 à 18 ans, selon la durée des études.

Les écoles professionnelles sont en grande majorité publiques. Les écoles d'apprentissage sont toutes publiques, même si la réglementation prévoit la possibilité de créer des écoles et des institutions privées de ce type. Les écoles professionnelles (*scoala profesionala*) dispensent une formation professionnelle initiale et une formation dans des spécialisations techniques, économiques, industrielles et d'administration publique. Ces établissements peuvent également abriter une école d'apprentissage. Ils mettent en place des cours de formation initiale et de recyclage sur une base contractuelle, si tel est le souhait d'entreprises ou d'organismes publics ou privés.

Les élèves de l'enseignement professionnel possédant leur certificat de capacité ainsi que les diplômés peuvent s'inscrire aux cours du soir dispensés dans les lycées. Les élèves ayant achevé leur scolarité obligatoire plus de deux ans avant de se porter candidat à l'admission sont acceptés dans les écoles professionnelles, mais pas dans les lycées.

Les classes sont hétérogènes en ce qui concerne l'âge. L'effectif moyen est de 25 élèves par classe.

Les écoles professionnelles et d'apprentissage couvrent les spécialisations suivantes : construction mécanique, électrotechnique et électronique, industrie minière, pétrole, métallurgie, énergie, chimie industrielle, maté-

riaux de construction, construction et assemblage, exploitation du bois et industrialisation, transports, poste et télécommunications, industrie agro-alimentaire, industrie textile, imprimerie, gestion de l'eau, agriculture, sylviculture, commerce, élevage, petite industrie et services, autres activités spécifiques pour certaines catégories de handicap.

La formation professionnelle s'achève avec l'examen de fin d'études (*examen de absolvire*). Le diplôme (*diploma de absolvire*) certifie la formation professionnelle acquise et donne aux diplômés le droit d'exercer la profession choisie. Cet examen est régi par les procédures mises en place par le ministère de l'Éducation et de la Recherche.

L'**enseignement postsecondaire** (*scoala postliceala*) est organisé par le ministère de l'Éducation et de la Recherche, de sa propre initiative ou à la demande d'entreprises et d'institutions intéressées. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche n'assure que le financement des établissements postsecondaires publics de formation aux services de santé.

La procédure d'admission comporte un examen. Les candidats répondant aux conditions requises sont diplômés de l'enseignement secondaire et possèdent ou non le diplôme du baccalauréat. La possession de ce titre est un critère impératif pour postuler dans un établissement postsecondaire médical. Quant aux candidats des écoles de formation d'agents de maîtrise, ils doivent justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans dans le domaine choisi.

Les élèves ne sont pas autorisés à passer d'un établissement postsecondaire à un autre, dans une spécialisation différente. S'ils veulent le faire, ils doivent reprendre l'enseignement dès le début.

L'enseignement dispensé est une formation professionnelle dont le cursus dure d'un à trois ans, qui assure un haut niveau d'insertion dans l'emploi. Les programmes proposés par les établissements postsecondaires sont les suivants : cours de spécialisation, destinés aux élèves ayant terminé leur deuxième cycle d'enseignement secondaire ; formations organisées dans des établissements postsecondaires

spéciaux pour les personnes valides et les déficients visuels. Les principales spécialisations sont : technique, agriculture, transports et télécommunications, commerce, santé.

Les écoles de formation d'agents de maîtrise sont des écoles postsecondaires.

Des épreuves pratiques complexes et des épreuves théoriques écrites sont organisées généralement à la fin de chaque semestre.

L'enseignement postsecondaire s'achève par un examen de fin d'études (*examen de absolvire*) et l'obtention d'un certificat attestant les qualifications acquises dans certains domaines et dans la profession. Les élèves qui échouent à l'examen final ont le droit de le tenter à nouveau lors d'une prochaine session (en tout état de cause, pas plus de deux fois dans les trois années suivant la fin de la formation postsecondaire) et doivent acquitter eux mêmes les frais d'examen.

## ■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé dans des institutions publiques et privées.

La Roumanie possède huit Universités générales et huit Universités technologiques. Les plus renommées offrent une formation en médecine, en ingénierie et en mathématiques. Un réseau d'universités privées s'est désormais ajouté à celui des Universités publiques.

Il existe deux types d'enseignement universitaire :

- **Filières universitaires courtes** (*colegiu universitar*), d'une durée de 2 à 3 ans. Cette institution peut être autonome ou rattachée à une université ou à une faculté particulière. Certaines restrictions sont appliquées concernant le nombre d'étudiants par unité de cours et par spécialité pour les diplômés de ces filières courtes, possédant un diplôme de fin d'études ou un *diploma de licenta* et souhaitant postuler une seconde spécialisation, toujours dans une filière universitaire courte. La charte universitaire fixe les conditions et critères d'admission. Seuls les étudiants ayant réussi à

leurs examens de fin de semestre et de fin d'année peuvent passer l'examen du diplôme (*examen de absolvire*), lequel consiste à soumettre un projet ou mémoire, complété par des épreuves générales et spécifiques.

- **Filières longues** (*invatamant universitar de lunga durata*), d'une durée de 4 à 6 ans. Cet enseignement universitaire long est dispensé dans des universités ou dans des établissements équivalents (instituts, écoles supérieures, conservatoires), proposant des spécialisations admises et accréditées. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche donne son agrément à la création de nouvelles facultés, mais ce sont les conseils d'université qui décident de leur organisation.

Un examen d'entrée est organisé. Les conditions d'admission sont semblables à celles exigées pour l'entrée dans l'enseignement universitaire court.

Les cours de langues étrangères sont obligatoires durant les deux premières années d'études, quelle que soit la filière.

Les étudiants des minorités nationales (Hongrois et Allemands) peuvent étudier dans leur langue minoritaire. Trois sessions d'examen jalonnent l'année universitaire en février, mai juin et septembre, précédées d'une période de préparation de deux semaines (au moins) pour les étudiants.

Les étudiants des filières universitaires courtes qui réussissent à leur examen (*examen de absolvire*) obtiennent un diplôme de fin d'études (*diploma de absolvire*). Chaque institution décerne les diplômes en mentionnant les qualifications obtenues. Les diplômés des filières courtes peuvent poursuivre leurs études dans des universités ou des facultés, dans le cadre de filières longues.

Les élèves diplômés des filières courtes et possédant leur *diploma de absolvire* peuvent poursuivre leurs études dans une filière universitaire longue dispensant une spécialisation similaire, à condition de réussir à certains examens (demandés par l'université concernée). En cas de succès, ils sont admis directement en troisième année de la filière universitaire longue.

Les diplômés qui échouent à leur examen final (*examen de absolvire*) peuvent demander un certificat de fin d'études (*certificat de studii universitare de scurta durata*) ainsi qu'une copie de leur bulletin universitaire (*foaia matricola*).

Les cours des filières longues s'achèvent par un examen de licence (*examen de licenta*), réservé aux seuls étudiants ayant réussi tous leurs examens semestriels. L'examen final consiste en un mémoire ou un projet, ainsi qu'en des épreuves générales ou spécifiques.

Les étudiants réussissant leur examen de licence (*examen de licenta*) reçoivent leur diplôme de licence (*diploma de licenta*), délivré par l'université. Les diplômés de licence obtiennent un grade de « licencié » (*licentiat*) dans leur domaine et spécialisation. Seuls les détenteurs d'une licence peuvent solliciter leur admission dans les filières postuniversitaires.

Les étudiants diplômés ayant suivi les cours organisés par le Département pour la formation des enseignants et réussi tous leurs examens obtiennent un certificat de fin d'études (*certificat de absolvire*) les habilitant à occuper des fonctions d'enseignant. Les étudiants n'ayant pas assisté à ces cours peuvent être recrutés comme enseignants, à condition d'assister à un programme de formation pédagogique dans un délai de trois ans.

Les étudiants ayant échoué à l'examen de licence (*examen de licenta*) ont le droit de repasser cet examen deux fois dans les cinq années qui suivent l'achèvement des cours. Ils obtiennent (à leur demande) un certificat de fin d'études (*certificat de studii universitare de lunga durata*) ainsi qu'une copie de leur bulletin universitaire (*foaia matricola*).

## ■ ADMISSIONS ET INSCRIPTION

Le nombre d'étudiants devant être admis dans les universités publiques est fixé chaque année. Compte tenu du nombre élevé de candidats, l'admission est sélective et subordonnée à un examen d'entrée.

Le diplôme du baccalauréat (*diploma de bacalaureat*) ou tout autre titre équivalent est impératif pour entrer dans l'enseignement supérieur. Les

institutions elles mêmes sont responsables de l'organisation de l'examen d'entrée, à partir des critères généraux définis par le ministère de l'Éducation et de la Recherche. Les établissements décident par eux mêmes, par l'intermédiaire de leur commission d'admission, des critères d'admission, des modalités, des méthodes, des sujets et des procédures d'évaluation et d'examen. Les candidats, dont la note moyenne au baccalauréat est inférieure au seuil d'admission, peuvent demander leur admission au titre de ce quota supplémentaire.

Les élèves en fin d'études secondaires, qui ont obtenu des prix et récompenses dans des écoles nationales ou internationales, ou dans des concours artistiques ou sportifs, dans les deux années précédant l'examen d'entrée, peuvent postuler séparément au titre des quotas supplémentaires.

Les étudiants étrangers qui paient des droits d'inscription n'ont pas d'examen d'entrée à passer, à condition de justifier d'un titre équivalent pour pouvoir être admis à l'université dans leur propre pays. En outre, ils doivent justifier d'une connaissance adéquate de la langue roumaine. Dans la négative, ils devront suivre un programme linguistique d'un an.

Certains établissements universitaires dispensent un enseignement en anglais, en français et en allemand. Les élèves peuvent bénéficier d'un certain nombre de bourses publiques (proposées par des organismes locaux, des entreprises ou des personnes privées).

Une liste avec tous les universités en Roumanie sur ce site :

<http://www.universitati.ro>

### ■ AIDES FINANCIÈRES

Les élèves peuvent bénéficier d'un certain nombre de bourses publiques (proposées par des organismes locaux, des entreprises ou des personnes privées).

Comme il n'existe pas une bourse par le gouvernement roumain pour les étudiants Luxembourgeois qui veulent continuer leurs études en Roumanie, il faut s'adresser au Cedies pour plus d'infos. Il est aussi possible de participer à un programme communautaire (ERASMUS, LEONARDO, etc.).

### ■ LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES QUALIFICATIONS

Le centre de reconnaissance et d'équivalence des qualifications, rattaché au ministère de l'Éducation et de la Recherche, est chargé de la reconnaissance des diplômes et titres obtenus à la fois par les étudiants roumains ayant étudié à l'étranger et par les étrangers désireux d'étudier ou de travailler en Roumanie, ainsi qu'il est stipulé dans les accords bilatéraux. Le conseil national d'accréditation des grades, diplômes et certificats académiques est chargé d'approuver les décisions de cet organisme. Le Parlement roumain a également ratifié la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur en Europe.

Pour plus d'infos s'adresser au :

#### **Centrul National De Recunoastere si Echivalare a Diplomelor (CNRED)**

#### **National Centre for Recognition and Equivalence of Diplomas Granted Abroad**

28-30 G-ral Berthelot  
010168 Bucharest, Romania

Tél. (+40) 21 313 26 77

(+40) 21 405 62 69

(+40) 21 405 62 44

Fax: (+40) 21 313 26 77

E-mail: [sanda.badulescu@mec.edu.ro](mailto:sanda.badulescu@mec.edu.ro)

Site: <http://www.old.edu.ro/cnred1.htm>

### | Le titre de séjour

Les ressortissants européens peuvent circuler librement en Roumanie, munis d'une carte nationale d'identité valide ou d'un passeport en cours de validité.

Les ressortissants de l'Union européenne qui s'établissent en Roumanie doivent solliciter un certificat de résident (carte de séjour)

Les ressortissants européens ne peuvent, en aucun cas, séjourner plus de 90 jours par période de 6 mois sans autorisation de séjour. Cette autorisation de séjour doit être sollicitée dans le courant des deux premiers mois en Roumanie :

- comme résident en province : auprès du bureau de police de la ville dont vous relevez,

- comme résident à Bucarest : auprès de la Direction de la Circulation des Etrangers - Strada Ion Câmpineanu nr 14.

Les ressortissants hors de l'UE doivent demander un visa de court ou de long séjour à l'Ambassade de Roumanie ou au Consulat Général de leur pays de résidence.

Pour plus d'infos (en anglais) il existe le site :

[http://aps.mai.gov.ro/english/index\\_en.htm](http://aps.mai.gov.ro/english/index_en.htm)

### | Stages et Emploi

Les personnes recherchant un stage ou un emploi trouveront des informations sur les postes vacants auprès de la « Direction du bureau du travail ». En tout cas il n'est pas facile de trouver un poste. Voici quelques sites pour faciliter la recherche Individuelle d'emploi en Roumanie :

- <http://www.1educat.ro/cariera/piatamuncii.html>

- <http://bestjobs.neogen.ro>

- <http://www.lucrez.ro/>

- <http://www.itjobs.ro>

- <http://www.jobbank.ro>

- <http://www.job-studenti.ro/>

- <http://www.jobresthotel.com>

- <http://jobresthotel.com>

- [http://www.jobsfactory.ro/ \]](http://www.jobsfactory.ro/)

- <http://www.locuridemunca.ro>

- <http://www.omfm.ro>

- <http://www.jobresthotel.com>

- <http://www.jobsfactory.ro/>

- <http://www.locuridemunca.ro>

- <http://www.omfm.ro>

- <http://www.myjob.ro>

- <http://www.recutareonline.ro>

- <http://www.bursamuncii.ro/>

- <http://www.jobsearch.ro>

- <http://www.munca.ro>

- <http://www.ejobs.ro>

### | Logement

#### ■ RECHERCHE D'UN LOGEMENT COURT DURÉE

##### Les hôtels

Les hôtels 3 et 4 étoiles bénéficient de restructurations profondes et s'alignent peu à peu sur les standards

mondiaux de confort et de qualité des services. Ce sont des valeurs sûres. Les prix s'en ressentent, mais c'est bien justifié. Parmi les hôtels 1 et 2 étoiles, c'est la loterie : la bonne surprise ou la consternation.

### Hébergement en Roumanie

Répertoire d'adresses d'hôtels, de motels, de gîtes ruraux, de villas, de chalets et de Bed & Breakfast.

<http://www.hotels.ro>

### Logement à Bucarest

Service de réservation d'hôtels à Bucarest, cartes des hôtels et FAQ. Consultez les tarifs week-end ou les offres spéciales de l'hôtel où vous souhaitez séjourner.

<http://www.hotelnet.ro>

### Les motels et auberges (hanuris)

Situés sur un certain nombre d'axes touristiques, ils permettent un hébergement meilleur marché, dans des cadres souvent agréables et pour un confort souvent supérieur à celui des hôtels « bon marché ».

### Auberges de jeunesse roumaines

Logements à bon marché pour les titulaires de la carte des auberges de jeunesse. Instructions pour se procurer la carte, informations sur les réservations, le prix des chambres, les terrains de campings, etc. Une liste des auberges de jeunesse en Roumanie et à l'étranger. Possibilité de réserver en ligne.

<http://www.hihostels-romania.ro/ro/index.htm>

### Les cabanes Touristiques

Types chalet ou refuge, au confort parfois rudimentaire, mais dans tous les cas très économiques et bien situés.

### Hébergement chez l'habitant

C'est une chouette formule, vous partagez la vie des gens, on vous donne plein de bons tuyaux, on vous facilite la vie. A la campagne l'accueil est le plus souvent inoubliable.

### ■ RECHERCHE D'UN LOGEMENT ÉTUDIANT

Il faut s'adresser à chaque université pour la possibilité de se loger sur le campus.

## | Transport

### ■ LE BUS

Le maillage du réseau de transports roumain est basé sur le couple train-bus. Les bus des compagnies locales roulent sur de courtes distances.

Moins cher que le train, le bus reste souvent le seul moyen d'atteindre bon nombre de petits villages du pays. Tarifs et fréquences sont affichés. Il faut acheter son billet avant le départ.

**RATB** : Transport par autobus à Bucarest

Guide des transports à Bucarest : itinéraires suggérés, circulation, cartes.

<http://www.ratb.ro>

### ■ LE TRAIN

C'est sans aucun doute le meilleur moyen de transport, car le réseau ferré des CFR (Societata Nationala a Cailor Ferate Române) est dense.

Les billets ne sont mis en vente dans les gares qu'une heure avant le départ et l'affluence est en général importante. Réservation et supplément de vitesse augmentent le prix d'environ 25 à 30 %, le billet de 1<sup>ère</sup> coûtant approximativement 75 % de plus que celui de 2<sup>e</sup>. Dans les gares comme dans les agences SNCFR, prix et horaires sont affichés avec la mention plecare (départ) et sosire (arrivée).

**CFR** : Chemins de fer roumains. Informations, horaires et tarifs.

<http://www.cfr.ro>

### ■ L'AVION

La Tarom (Transporturile Aeriene Române) assure essentiellement des vols en étoile à partir de Bucarest sur toutes les grandes villes, en particulier Iasi, Baia Mare, Timisoara, Constanta et Cluj Napoca

**TAROM** : Compagnie aérienne nationale Information sur les agences, les tarifs, les horaires et les services de la compagnie. Réservation en ligne, conseils pratiques et offres spéciales. <http://www.tarom.ro>

**Aéroport international de Bucarest** : site de l'aéroport international de Bucarest. Des informations sur les vols et des indications d'accès (carte, bus, navettes vers la ville, etc.)

<http://www.otp-airport.ro>

### ■ LE MÉTRO

Carte du réseau du métro de Bucarest. <http://www.pmb.ro/metrou.htm>

## | Ambassades

### Consul honoraire avec juridiction sur la Roumanie

Cabinet des Avocats Mihai Ferariu  
Str. Dr. Raureanu Nr 4, sector 5  
R-50048 Bucarest

Tél. (+40) 21 494 90 59  
(+40) 21 310 35 10

GSM: (+40) 744 569 357

Fax: (+40) 21 315 75 31

E-mail: [ferariu@euroweb.ro](mailto:ferariu@euroweb.ro)

### Ambassade de Roumanie

41, Bd. de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg

Tél. (+352) 45 51 51  
(+352) 45 51 59

Fax: (+352) 455163

E-mail: [ambroum@pt.lu](mailto:ambroum@pt.lu)

### Sources

#### - Le Routard

<http://www.routard.com/>

- <http://www.euroguidance-france.org>

- <http://www.europa.eu.int/ploteus>

- <http://www.europa.eu.int/eures>

- <http://www.europa.eu.int/youth>

- <http://www.centreurope.org/roumanie/roumanie.htm>

- <http://www.roumanie.com/>

- <http://www.tourism.ro/francais/index.php>

- <http://www.tfq.ulaval.ca/AXL/europe/roumanie.htm>

- <http://www.maroumanie.com/>

- [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/roumanie\\_238/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/roumanie_238/index.html)

- <http://www.francophonie.org/oif/pays/detail-pays.cfm?id=146>

- <http://www.europa-planet.com/roumanie/>

- [http://europa.eu.int/ploteus/portal/renderers/generalinfo\\_render.jsp?DocId=47820&SecMode=1?DocId=47820&SecMode=1](http://europa.eu.int/ploteus/portal/renderers/generalinfo_render.jsp?DocId=47820&SecMode=1?DocId=47820&SecMode=1)

